

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Vingt-sixième session
Genève, 16 – 20 décembre 2013

SEPTIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE DE LA PLATE-FORME
DES PARTIES PRENANTES

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le septième rapport intérimaire présente les résultats de la huitième réunion de la Plate-forme des parties prenantes qui s'est tenue à Genève le 18 novembre 2013.
2. À la dix-septième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) tenue en novembre 2008, le comité a pris acte des besoins particuliers des personnes atteintes d'une déficience visuelle et a souligné la nécessité de répondre, sans délai et avec toute l'attention voulue, aux besoins des aveugles, des déficients visuels et des autres personnes présentant un handicap en matière de lecture, notamment en engageant des discussions aux niveaux national et international sur les moyens de faciliter et de renforcer l'accès aux œuvres protégées, dans le contexte d'une analyse des limitations et exceptions. À cet effet, il a également été envisagé de créer au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) une plate-forme destinée aux parties prenantes visant à faciliter la définition des modalités d'un accès sécurisé des personnes handicapées aux œuvres protégées.
3. Se fondant sur le mandat précité, le Secrétariat de l'OMPI a invité les principales parties prenantes représentant les intérêts des titulaires des droits d'auteur et des déficients visuels, y compris des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, à participer à une plate-forme en vue d'examiner leurs besoins et préoccupations concrets, et de proposer différentes méthodes permettant de faciliter l'accès aux œuvres dans des versions utilisables par les personnes handicapées.
4. Les précédentes réunions de la Plate-forme des parties prenantes se sont déroulées selon le calendrier suivant :
 - première réunion : à Genève, le 19 janvier 2009;
 - deuxième réunion : à Londres, le 20 avril 2009;
 - troisième réunion : à Alexandrie, le 3 novembre 2009;
 - quatrième réunion : à Genève, le 26 mai 2010;
 - cinquième réunion : à New Delhi, le 23 octobre 2010;
 - sixième réunion : à Genève, le 10 février 2012;
 - septième réunion : à Bangkok, le 16 novembre 2012.
5. Des rapports intérimaires ont été présentés aux dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt et unième et vingt-quatrième sessions du SCCR (documents SCCR/18/4, SCCR/19/10, SCCR/20/6, SCCR/21/10 et SCCR/24/2, respectivement) en vue de faire le point sur les travaux réalisés par la plate-forme. Le comité a accueilli avec satisfaction les rapports de la première à la sixième réunion et, à sa vingt-quatrième session tenue en juillet 2011, a encouragé le Secrétariat à poursuivre les travaux de la plate-forme. Depuis la vingt-quatrième session du SCCR, deux réunions de la Plate-forme des parties prenantes ont eu lieu :
 - septième réunion : à Bangkok, le 16 novembre 2012;
 - huitième réunion : à Genève, le 18 novembre 2013.
6. Le présent document rend compte exclusivement de la huitième réunion de la plate-forme. Le rapport sur la septième réunion de la Plate-forme des parties prenantes est publié sous la cote SCCR/26/5 ("Sixième rapport intérimaire de la Plate-forme des parties prenantes").

HUITIÈME RÉUNION DE LA PLATE-FORME DES PARTIES PRENANTES

7. La huitième réunion de la Plate-forme des parties prenantes s'est tenue à Genève le 18 novembre 2013. La liste des participants fait l'objet de l'annexe du présent rapport. Des représentants de l'Union mondiale des aveugles (WBU) y ont participé en qualité d'observateurs et ont indiqué par la suite qu'ils s'associeraient aux travaux de la plate-forme, en mettant l'accent sur leur compatibilité avec le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (mise en œuvre du Traité de Marrakech) et dans l'objectif de contribuer à mettre fin à la pénurie de livres.

8. La réunion s'est concentrée sur deux thèmes principaux, premièrement les rapports sur l'état d'avancement du projet relatif aux ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance (projet TIGAR), du projet relatif au renforcement des capacités et du projet relatif à la publication ouverte (anciennement cadre technologique facilitant l'accès aux œuvres) et, deuxièmement, le deuxième exercice de planification de l'évolution de la Plate-forme des parties prenantes.

Projet relatif aux ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance (TIGAR)

9. Le rapport sur le projet TIGAR a été présenté. Il a été indiqué que 24 intermédiaires de confiance, également dénommés entités agréées, de 22 pays et 45 titulaires de droits participaient au projet. La base de données TIGAR comprend plus de 210 000 titres disponibles en formats accessibles dans différentes langues auprès de 10 bibliothèques. La gestion des droits soulève des difficultés et nécessite des ressources supplémentaires et devrait être facilitée une fois le Traité de Marrakech mis en œuvre. De nombreux résultats positifs ont été soulignés, en particulier une solution technique élaborée par l'OMPI et mise en œuvre par les entités agréées, prévoyant notamment la création d'un catalogue conjoint permettant d'effectuer des recherches et des consultations selon différents critères d'accessibilité, une fonction de téléchargement en amont et en aval, des modules de gestion des commandes, d'échange de fichiers, d'établissement de rapports statistiques et de notification et de messagerie automatiques, ainsi que l'établissement d'un outil pour la gestion des droits. Ces instruments ont été validés et il convient à présent de tester leur adaptabilité.

10. Étant donné que le projet TIGAR visait à explorer la faisabilité et l'utilité d'un réseau mondial, il a été souligné que non seulement l'appui technologique et opérationnel était essentiel au projet mais également qu'il fallait tenir particulièrement compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés pour répondre aux difficultés supplémentaires éventuelles soulevées par leurs caractéristiques techniques et infrastructurelles. Il a également été souligné que, après la phase pilote du projet TIGAR, qui doit s'achever en mai 2014, une nouvelle stratégie conjointe portant sur les trois projets actuels de la Plate-forme des parties prenantes constituerait la meilleure solution.

Renforcement des capacités

11. Un rapport sur le renforcement des capacités a été présenté. Les participants du groupe de travail ont estimé qu'une approche systématique fondée sur la réalisation de certaines conditions, telles qu'un niveau déterminé pour les services bibliothécaires existants, serait souhaitable pour obtenir les meilleurs résultats. Un niveau minimal de structure de services bibliothécaires est nécessaire pour tenir à jour les informations relatives aux ouvrages et aux abonnés ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Le Groupe de travail chargé du renforcement des capacités vise à aider les organisations des pays en développement à acquérir les moyens nécessaires pour exercer les fonctions d'entité agréée, exploiter la base de données TIGAR et enrichir son contenu. Le principal problème pesant sur les activités de renforcement des capacités était lié aux ressources humaines sur le terrain.

12. Un projet a été lancé au Bangladesh, avec la signature d'un memorandum d'accord en vue de la fourniture d'une aide au renforcement des capacités d'une organisation non gouvernementale dans ce pays pour la production de matériel didactique accessible en bengali et la formation des déficients visuels aux technologies d'assistance. En outre, une formation allait être dispensée à des éditeurs de Dacca sur les dernières technologies de formats accessibles (à savoir, EPUB 3). Une mission d'établissement des faits était en cours à Sri Lanka en vue de recenser une organisation non gouvernementale et des éditeurs locaux qui bénéficieraient également d'un memorandum d'accord similaire. Des plans analogues ont été élaborés pour la Tanzanie au premier trimestre de 2014. Les travaux menés jusqu'ici montrent qu'il est nécessaire de renforcer les capacités à de nombreux niveaux, notamment pour aider les organisations de déficients visuels à diffuser des exemplaires accessibles, aider les éditeurs et les services publics à produire des ouvrages scolaires en langue locale et développer les capacités d'importation d'exemplaires en format accessible. Il importe pour la réussite de ces projets de trouver des personnes susceptibles de faire avancer cette cause au niveau local. L'appui financier de ces activités a été assuré au moyen du fonds fiduciaire de l'Australie et de l'OMPI.

13. La démission de l'ambassadeur Swashpawan SINGH, conseiller honoraire du Directeur général de l'OMPI pour l'initiative relative aux déficients visuels, a été accueillie avec regret et des remerciements lui ont été adressés.

Publication ouverte

14. Le rapport sur les activités au titre du projet relatif à la publication ouverte a mis en exergue les points suivants :

- a) EPUB 3 est un format de publication accessible qui a été adopté avec succès au Canada et aux États-Unis d'Amérique, mais encore peu dans les autres pays. Il a été indiqué que, du point de vue technique, le format EPUB 3 pouvait être constitué de texte seul ou enrichi d'autres supports;
- b) L'American Publishers Association et la National Foundation for the Blind des États-Unis d'Amérique sont convenues de publier les ouvrages d'enseignement supérieur au format EPUB 3;
- c) De nombreuses sociétés (Adobe, Google, IBM, Bookshare, Learning Ally) ont rallié la Radium Foundation, qui a élaboré un système de test permettant de vérifier au préalable la conformité d'un fichier avec la norme de publication EPUB 3;
- d) Pipeline 2 a été mis au point par le Consortium DAISY (avec un financement partiel de l'OMPI) pour convertir les anciens formats DAISY au format EPUB 3; et
- e) EDITEUR a mis au point avec un financement de l'OMPI des principes directeurs en matière d'accessibilité qui ont reçu un accueil favorable des milieux de l'édition, faisant état de plus de 7000 téléchargements de ces principes directeurs depuis son site Web dans les quatre langues de rédaction. La formation à l'intention des maisons d'édition a également été très bien accueillie.

15. Toutes les parties prenantes sont convenues que la promotion de la publication en format accessible natif et la promotion de la collaboration entre les organisations de déficients visuels et les éditeurs étaient des facteurs importants pour accroître le nombre d'ouvrages en format accessible. Si l'objectif est d'avoir 90% des œuvres imprimées en format "accessible natif" d'ici

trois à quatre ans, les participants ont reconnu que certains ouvrages étaient plus difficiles à convertir en format accessible que d'autres. Les ouvrages d'enseignement comportant des images, diagrammes ou autres graphiques complexes soulevaient des difficultés particulières. Il convenait de poursuivre les travaux sur cet aspect important des activités de la Plate-forme des parties prenantes.

Évolution de la Plate-forme des parties prenantes

16. Les participants sont convenus que les prochaines étapes étaient particulièrement importantes, non seulement parce que la phase initiale du projet TIGAR approchait de l'échéance, mais également en raison de l'élan insufflé par l'adoption du Traité de Marrakech en juin 2013. Il a été convenu que ce projet avait contribué de manière concrète à améliorer l'accès aux œuvres et qu'il y avait lieu de poursuivre cette initiative, mais qu'une stratégie et des objectifs communs devaient être arrêtés par toutes les parties prenantes. Un processus a été lancé en vue de formuler et d'arrêter les objectifs partagés et une stratégie concrète.

17. Les parties prenantes ont fait part de leur souhait de passer à un niveau de professionnalisme accru, ainsi qu'il avait été convenu à la septième réunion de la Plate-forme des parties prenantes, moyennant une alliance avec l'OMPI, l'industrie internationale de l'édition et les organisations qui représentent ou approvisionnent les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, avant la fin du projet pilote TIGAR, en mai 2014, et dans l'idée de dénommer cette future entité Accessible Book Consortium (ABC). L'ABC aurait pour objectif de remédier à la pénurie de livres en formats accessibles grâce à une collaboration plus opérationnelle et professionnelle entre toutes les parties prenantes concernées et conformément au Traité de Marrakech. Ces travaux tiendraient compte des initiatives similaires et s'inscriraient dans le cadre des activités et projets ci-après :

- a) l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et systèmes et de processus opérationnels appropriés, tels que la base de données TIGAR;
- b) des mesures de renforcement des capacités visant à mettre en valeur les compétences et les connaissances dans les pays en développement et les pays les moins avancés;
- c) une promotion généralisée des techniques de publication ouverte et la formation dans ce domaine; et
- d) l'encouragement de la coopération et des relations entre les aveugles, déficients visuels et personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés, les entités agréées, les titulaires de droits et les producteurs de technologies.

18. Les participants ont rappelé que les discussions tenues à la septième réunion de la Plate-forme des parties prenantes avaient abouti à la conclusion selon laquelle il convenait de rationaliser la structure de coordination des différentes initiatives relevant de la Plate-forme des parties prenantes, à savoir le projet TIGAR, la publication ouverte et le renforcement des capacités, ainsi que d'utiliser plus efficacement les ressources humaines et financières limitées mises à disposition. La nouvelle structure proposée rationaliserait la coordination de ces activités pour faire en sorte que les travaux de la Plate-forme des parties prenantes débouchent sur des mesures concrètes pour accroître le nombre d'œuvres accessibles aux aveugles, aux déficients visuels et aux personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. Ce professionnalisme accru permettrait également d'entreprendre des activités de mobilisation de ressources en vue d'obtenir un financement extérieur pour appuyer l'expansion des activités de la future entité. Dans l'intervalle, la structure fructueuse du Comité directeur du projet TIGAR pourrait être appliquée aux fins de la coordination des trois projets.

19. Les participants sont convenus de poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration de la stratégie et de la structure proposée au cours des mois à venir.

20. La prochaine réunion de la Plate-forme des parties prenantes devrait avoir lieu en février 2014.

21. Le comité est invité à prendre note des renseignements contenus dans le présent document.

[L'annexe suit]

ANNEXE

HUITIÈME RÉUNION DE LA PLATE-FORME DES PARTIES PRENANTES Genève, 18 novembre 2013

Liste des participants

I. REPRÉSENTANTS DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES TITULAIRES DE DROITS

Jens BAMMEL, Secrétaire général, Union internationale des éditeurs (UIE)

Maryanne DIAMOND, présidente sortante et présidente du Comité du droit d'auteur, Union mondiale des aveugles (WBU)

Nicolaas FAASEN, Publishers Association of South Africa

François HENDRIKZ, directeur, South African Library for the Blind

George KERSCHER, secrétaire général, DAISY Consortium

Stephen KING, président, DAISY Consortium

Francisco Javier MARTÍNEZ CALVO, représentant et conseiller technique pour la WBU, Organisation nationale des aveugles espagnols (ONCE)

Bárbara MARTÍN MUÑOZ, représentante et directrice pour la WBU, Bureau technique, Organisation nationale des aveugles espagnols (ONCE)

Margaret MCGRORY, vice-présidente et directrice exécutive, bibliothèque de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA)

Pedro MILLIET, concepteur et architecte informatique principal, Fundação Dorina Nowill para o Cego, Sao Paulo (Brésil)

Dan PESCOD, représentant et directeur de campagne pour la WBU, Royal National Institute of Blind People (RNIB)

Carlo SCOLLO LAVIZZARI, conseiller juridique, Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM)

Olav STOKKMO, directeur et secrétaire général, Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO)

Alicia WISE, directrice, Universal Access, Elsevier

II. OBSERVATEURS

Bernhard HEINSER, DAISY Consortium et Équipe de direction du projet TIGAR

Jim RUSSELL, RPM Associates et Équipe de direction du projet TIGAR

III. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

Francis GURRY, Directeur général

Trevor CLARKE, sous-directeur général, Secteur de la culture et des industries de la création

David UWEMEDIMO, directeur, Division de l'infrastructure du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création

Michele WOODS, directrice, Division du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création

Monica HALIL, chef de projet, Initiatives en faveur des déficients visuels, Division de l'infrastructure du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création

Geidy LUNG, conseillère principale, Division du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création

Michael JUNG, chef, Section des services Internet, Département des technologies de l'information et de la communication

Anna MORAWIEC MANSFIE LD, chef, Section des organisations non gouvernementales et des relations avec le monde de l'entreprise

[Fin de l'annexe et du document]